

## Conseil Municipal du 18 juin 2007

*Le dix-huit juin deux mille sept, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier, sous la présidence de Monsieur Bernard JEANNE, Maire.*

*Étaient présents : Marie ADE, Régis BLANQUART, Anne-Marie CHANTREUIL, Gilbert COLIN, Florence COUTARD, Gilbert DECOODT, Anne-Marie DESCHAMPS, Patrice GIFFARD, Robert LAFITE, Michel LASCROUX, Dominique LASNE, Philippe LEMARCHAND, Christine SERVAIS.*

*Absente excusée : Nathalie DUVILLA procuration à Florence COUTARD.*

*Secrétaire de séance : Anne-Marie CHANTREUIL.*

*Bernard JEANNE transmet les remerciements de Marie CONICELLA LEVESQUE pour le cadeau de naissance offert par la Commune et l'invitation de l'école maternelle pour l'inauguration du panneau de la forêt qui aura lieu le samedi 30 juin à 11 heures.*

*Bernard JEANNE propose au Conseil municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.*

### **1. PERSONNEL COMMUNAL**

Bernard JEANNE rappelle que le Conseil municipal, dans sa délibération du 7 mai dernier, avait autorisé le lancement d'une procédure de recrutement pour un agent des services techniques.

Après avis de la Commission du Personnel en date du 13 juin 2007,

Bernard JEANNE propose de recruter Monsieur Jérôme LAURENT pour un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.) d'une durée d'un an renouvelable.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Bernard JEANNE ajoute que le service est actuellement en sous-effectif suite à la non-reconduction d'un contrat d'un agent, et à l'absence en arrêt maladie depuis plus de trois mois d'un autre agent. De plus, les conditions climatiques n'étant pas favorables, l'entretien des espaces verts a, actuellement, un peu de retard.

Florence COUTARD ajoute que le recrutement concerne un jeune diplômé, qui possède un C.A.P. en Maintenance des Bâtiments et un niveau C.A.P. Electricité. Il correspond donc au profil qui était recherché, celui d'un agent polyvalent.

### **2. PERSONNEL COMMUNAL**

La Commission du personnel présente la demande de Madame Véronique VIEUXBLED concernant une modification de son temps de travail. Du fait de la réorganisation du secrétariat, La Commission du personnel a décidé d'accorder 2h hebdomadaires supplémentaires à Madame Véronique VIEUXBLED à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007. Suite au congé parental de Madame Valérie MAINZEREL, Madame Véronique VIEUXBLED s'est vue attribuer des tâches supplémentaires.

Le Conseil municipal décide de proposer au Comité Technique Paritaire Intercommunal une augmentation du temps de travail de Madame Véronique VIEUXBLED.

Bernard JEANNE ajoute que les demandes de renseignements d'urbanisme sont de plus en plus complexes et nombreuses. Il ajoute également que la suppression de la fiche d'Etat civil engendre une demande très importante d'extrait d'acte d'Etat civil.

### 3. TARIFS CANTINE GARDERIE 2007-2008

Bernard JEANNE propose de voter les tarifs de cantine et de la garderie pour la période scolaire 2007/2008 comme suit :

	2006/2007	2007/2008
Cantine :		
1er et 2ème enfants :	3,15 €	3,21 € soit + 2 %
3ème enfants (- 25%) :	2,32 €	2,37 € soit + 2 %
4ème enfant (- 30 %) :	2,22 €	2,26 € soit + 2 %
Personnel communal :	2,17 €	2,21 € soit + 2 %
Enseignants :	3,15 €	3,21 € soit + 2 %
Garderie :		
1 demi-heure / mois :	1,31 €	1,34 € soit + 2 %
> 10 demi-heures / mois :	1,15 €	1,17 € soit + 2 %

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la présente délibération.

Bernard JEANNE rappelle que la Commune teste actuellement un nouveau fonctionnement d'achat de denrées pour la cantine scolaire. Nicolas LEFEBVRE explique que le fonctionnement ne s'avère pas totalement concluant. Il signale des difficultés de livraison et de quantité.

Gilbert COLIN demande si les remarques de la Commune ont été transmises à la société et si celle-ci a été réactive aux demandes. Nicolas LEFEBVRE répond que cela a été signalé à l'entreprise mais qu'il n'y a eu aucune réactivité. Gilbert COLIN demande si l'expérience sera renouvelée. Nicolas LEFEBVRE répond qu'une autre société a proposé ses services. Il ajoute que l'expérience peut être renouvelée avec une nouvelle société qui propose les mêmes prestations mais qui semble pouvoir répondre à l'attente de la Commune.

Le Conseil municipal décide de ne pas reconduire le contrat avec la Société Del' Appro .

Bernard JEANNE rappelle que le pain sera acheté à nouveau à l'épicerie dès la rentrée.

### 4. DÉCISION MODIFICATIVE

Le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordonnance du juge de l'expropriation condamnant la Commune à verser la somme de 12 600 euros aux Consorts BENARD-MAHIEU.

Il explique la répartition de la somme :

- 7 000 euros au titre de la réparation de leur préjudice causé par l'opération irrégulière
- 3 000 euros à Madame MAHIEU au titre de la réparation de son préjudice moral
- 2 600 euros au titre de l'article 700 du Nouveau Code de Procédure Civile

Il ajoute que cette somme ne correspond qu'à une petite partie de la demande des Consorts BENARD-MAHIEU qui s'élevait à plus de 71 000 euros. Il indique que de nombreuses demandes ont été rejetées par le Juge parce que « (...) certaines consultations d'avocats n'ont pas de lien direct avec l'opération irrégulière (...), (...) l'achat d'ouvrages spécialisés et la consultation parfois quasi quotidienne d'avocats font partiellement double emploi (...), (...) rien n'empêchait les Consorts BENARD, propriétaires, d'entretenir et de réparer leur bien (...) il est démontré que la vétusté avancée de certaines dépendances était déjà constatée en 1993 par la Commune (...). En

outre, la Juge n'a pas retenu la demande d'injonction à la Commune de faire procéder à la levée de l'emplacement réservé n°1 au POS.

De ce fait, Bernard JEANNE demande au Conseil municipal d'approuver la décision modificative du budget suivante :

Article 0.22	- Dépenses Imprévues :	- 2 600 €
Article 681	- Provision pour risques :	- 10 000 €
Article 6227	- Frais de contentieux :	+ 12 600 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la présente décision modificative.

## 5. FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Bernard JEANNE propose au Conseil municipal de voter la participation au Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2007.

Le montant de la participation de la Commune s'élève pour 2007 à 251,16 euros.

Il ajoute que ce fonds peut apporter, aux jeunes de 18 à 25 ans qui sont en difficulté, un soutien au projet d'insertion sociale et professionnelle ainsi qu'une aide à la subsistance.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

## 6. TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS

Bernard JEANNE propose au Conseil municipal de voter la méthode de calcul du coefficient permettant de bénéficier d'un tarif réduit pour le centre de loisirs comme suit :

$$\text{Coefficient} = \frac{\text{Revenu Brut Global avant abattement} + \text{Prestation CAF de décembre N-1}}{\text{Nombre de parts}}$$

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

## 7. PLAN D'ACTION FONCIÈRE AGGLO

Dans le cadre du Plan Local de l'Habitat élaboré par la Communauté d'Agglomération Rouennaise, approuvé par le Conseil municipal lors de sa séance du 7 mai 2007. l'Agglomération se propose d'intervenir pour faciliter le portage foncier de terrains ayant vocation à accueillir des opérations comportant des logements locatifs sociaux, des logements en accession directe à la propriété à coûts maîtrisés ou des logements en location-accession.

Cette action consisterait à prendre en charge les frais d'intervention de l'EPFN, les frais d'actualisation annuels et la redevance de gestion au prorata de la surface affectée aux types de logements aidés dans le cadre du PLH.

Favorable à ce partenariat, le Conseil municipal demande à l'Agglomération l'intégration des terrains de la ferme Debruyne dans le Programme d'Action Foncière (PAF) d'Agglomération. Il précise qu'il y réalisera des logements répondant aux objectifs du PLH et qu'il autorise l'Agglomération à y constituer des réserves foncières en lien avec l'EPFN. Il autorise Monsieur le Maire à signer la future convention d'association au PAF d'agglomération.

Bernard JEANNE en profite pour rappeler l'aide importante de l'Agglomération pour cette opération de restructuration du centre-bourg car elle considère qu'il s'agit d'un projet important et intéressant.

Gilbert DECOODT demande, si un autre projet était élaboré, si cette aide pourrait être utilisée. Bernard JEANNE répond par l'affirmative.

## **8. EFFACEMENT DES RESEAUX**

Bernard JEANNE informe le Conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Énergie a transmis un avant-projet concernant la réalisation de travaux d'effacement d'éclairage public rue de Bimare, du rond-point des Bouilleurs à la RD 15.

La participation de la Commune s'élève à 13 930 euros dont 3 430 euros de TVA à préfinancer.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'avant-projet de travaux.

Gilbert COLIN demande, qu'avant d'engager de nouveaux travaux ceux de la rue de l'église soient terminés. Bernard JEANNE explique que l'entreprise a indiqué qu'un problème d'approvisionnement a entraîné ce retard. Gilbert COLIN en profite pour demander la nomination d'un élu à chaque opération de travaux pour le respect de l'environnement et des accotements. Il signale les problèmes qu'il a rencontrés à son domicile lors des travaux d'effacement de l'éclairage public. Bernard JEANNE explique qu'à chaque chantier, il y a un chef de chantier qui peut être contacté en cas de problèmes. Christine SERVAIS demande si des constatations peuvent être effectuées afin de demander la réparation du préjudice. Bernard JEANNE répond que oui. Il précise que sur le domaine privé, c'est le particulier qui doit faire la déclaration.

Florence COUTARD demande si la Commune peut inciter l'entreprise à terminer le chantier. Bernard JEANNE répond que la commune ne possède aucun moyen de pression excepté le non-paiement des factures.

## **9. LOCATION À LA PEPINIERE**

Bernard JEANNE propose de consentir une réduction de 10% sur une location de la Pépinière en raison d'une panne de chauffage.

Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Depuis le chauffage a été réparé. Gilbert DECOODT ajoute que l'éclairage a également été refait. Michel LASCROUX signale que l'éclairage est performant.

Florence COUTARD demande de prévenir l'école lorsque des travaux sont réalisés à la Pépinière. Bernard JEANNE répond que les associations étaient prévenues mais que l'école a été oubliée.

## **10. QUESTIONS DIVERSES**

### **10.1. COURRIER DE L'ASCVR**

Bernard JEANNE transmet le courrier de l'ASCVR qui a été adressé le 14 mai 2007 et affranchi par la société AGC Conseil. Après interrogation de la Commune sur les raisons de l'intervention de cette société, le Président de l'ASCVR a répondu que c'était « par simplification » que le courrier avait été posté par son employeur. Le courrier pose treize questions sur les travaux de la place Georges Lormier. Bernard JEANNE a répondu que des réunions de concertations avaient eu lieu et il a transmis à la DDE les demandes de l'association.

## **10.2. COURRIER DE MONSIEUR XAVIER HOUZEL**

Bernard JEANNE donne lecture du courrier de Monsieur HOUZEL, à la suite d'un accident survenu lors d'une tempête qui a fait tomber une branche de séquoia sur le terrain d'une maison située près du domaine. Bernard JEANNE a pris contact avec le propriétaire pour connaître les interventions à réaliser et il en a profité pour signaler le problème du bâtiment le long de la RD 91 qui est en très mauvais état. Monsieur HOUZEL a saisi le Préfet pour faire condamner les maisons situées dans la zone dangereuse.

## **10.3. CONGÉ D'ÉTÉ ET PERMANENCE**

Bernard JEANNE annonce que l'accueil Mairie-Poste fonctionnera les lundi, mercredi et vendredi du 16 juillet jusqu'au 20 août.

## **10.4. ÉCOLE**

Bernard JEANNE signale que deux nouveaux enseignants seront affectés à l'école l'an prochain. Il s'agit de Mesdames MALLET à l'école maternelle et GUEVILLE à l'école primaire.

Il ajoute que le pot de départ de Madame CAPOUILLEZ et de Monsieur BASIRE aura lieu le lundi 2 juillet à 17h30 dans la cour de l'école. La Commune offrira le pot de départ.

## **10.5. TRAVAUX**

Bernard JEANNE annonce que les travaux de l'église devraient commencer à partir du 19 juin. Le chantier de renforcement de la défense incendie, chemin des Murets, va débiter.

## **10.6. AGGLO**

Les déchetteries ont mis en place la récupération des ampoules électriques.

## **QUESTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX :**

- Christine SERVAIS présente le projet de classe de découverte évoqué en conseil d'école le 14 juin. Elle aurait lieu pour la classe de CE1/CE2 et de CM1/CM2 (49 enfants) en 2008. Il s'agit d'un séjour de 5 jours et 4 nuits. Le projet portera sur les sciences et techniques avec des activités comme le char à voile et la construction de cerfs-volants. Elle rappelle qu'en 2003, pour un projet identique, la commune avait pris en charge 1/3 du budget, 1/3 était à la charge de la Coopérative et 1/3 restait à la charge des parents d'élèves. La Commune n'avait pas participé aux frais de transport car une participation est déjà versée à ce titre à la coopérative scolaire tous les ans. Des actions pour financer cette opération seront menées par l'école. Gilbert DECOODT demande le budget approximatif de cette classe de découverte. Christine SERVAIS répond que le coût total est de 11 515 euros soit 235 euros par enfants. Pour la Commune, cela correspond à environ 3 839 euros. Robert LAFITE demande à quel endroit aura lieu cette classe de découverte. Christine SERVAIS répond qu'elle devrait avoir lieu à Ouistreham. Elle ajoute que, lors de la rencontre avec les enseignants, elle a rappelé qu'en 2003, aucun enfant n'étaient restés à l'écart pour des raisons financières. Si des familles sont en difficultés financières, le CCAS pourra être sollicité. Marie ADE pense qu'il s'agit d'un beau projet. Bernard JEANNE propose d'approuver le principe d'une participation à hauteur d'un tiers et d'attendre que le projet se concrétise.

- Christine SERVAIS ajoute que les activités du midi et le soutien scolaire ont été évoqués. Les activités du midi pourront reprendre, à la rentrée prochaine, plus rapidement à condition toutefois que la personne qui les anime en soit d'accord. Une réunion-bilan aura lieu avec les enseignants, les animateurs et la Municipalité pour ce qui concerne le soutien scolaire. Elle a indiqué en conseil d'école que celui-ci pourrait reprendre après les vacances de la Toussaint à condition que là aussi les animateurs donnent leur accord. Florence COUTARD propose que les activités du midi débutent dès la rentrée. Christine SERVAIS indique qu'en général un temps est laissé aux enfants pour reprendre le rythme de l'école.
- Gilbert COLIN demande si les inscriptions à l'école sont définitives. Christine SERVAIS répond que non. Pour le moment, il y a 69 enfants inscrits à l'école primaire mais des déménagements peuvent encore intervenir. Gilbert COLIN demande les effectifs pour l'école maternelle. Christine SERVAIS répond que le Conseil d'école maternelle aura lieu le 19 juin. Il y aurait, vraisemblablement, moins d'enfants, donc sûrement un seul dortoir.
- Dominique LASNE demande si la porte du Centre de Loisirs va être réparée. Bernard JEANNE répond que oui. Gilbert DECOODT pense que la porte d'entrée n'est pas adaptée pour une utilisation publique. Il signale aussi que la porte de secours a été fracturée. Gilbert COLIN demande si l'assurance de la Commune prend en charge les vols de matériels. Bernard JEANNE répond que les biens mobiliers doivent être assurés par l'association et la Commune assure les bâtiments. Les chaussons des élèves de la Moyenne/Grande section de la maternelle ont été dérobés. L'assurance ne prendra pas en charge. Gilbert DECOODT signale que les portes n'étaient sûrement pas fermées. Bernard JEANNE rappelle qu'une demande de vigilance sur la fermeture des portes a été faite auprès des associations.
- Michel LASCROUX évoque l'état de la rue du Carrouget car il est urgent de la rénover. Bernard JEANNE répond que les appels d'offres seront lancés prochainement.
- Marie ADE indique que la réunion des associations s'est bien déroulée. L'ASRV Foot a signalé l'urgence de la réfection de l'éclairage extérieur. Il convient de réaliser un éclairage provisoire en attendant d'avoir l'éclairage définitif. Elle ajoute que le Forum des associations aura lieu le 8 septembre 2007.
- Gilbert COLIN signale la deuxième Assemblée Générale d'Interlude. Pour l'an prochain, il a été décidé de ne pas augmenter les subventions des municipalités. Il y aura une augmentation de la participation des élèves d'environ 3%. Il ajoute qu'une demande de participation pour une intervention auprès des écoles a été faite à hauteur de 20 euros. Il signale qu'il s'agit d'une demande d'un parent d'élève et non pas de l'école ou de la Commune. Christine SERVAIS rappelle que des interventions d'associations ont déjà eu lieu, et ce à titre gratuit. Bernard JEANNE signale que s'il y a une demande de l'école, il paraît normal de participer. Mais s'il n'y a pas de demande de l'école, il n'y a aucune raison de participer. Christine SERVAIS pense que cela doit être en adéquation avec les projets des écoles.
- Bernard JEANNE ajoute que le CLSH va fonctionner les deux premières semaines de juillet. Gilbert COLIN propose de revoir les tranches d'âges, une tranche supérieure a été demandée par un habitant. Lors des inscriptions, il propose d'indiquer toutes les tranches d'âges possibles et de garantir le fonctionnement sous réserve du nombre suffisant d'enfants.

- Suspension de séance -  
- Reprise de séance -

CALENDRIER :

Fête de la musique le 21 juin, organisée par le Café-tabac-épicerie.

Kermesse des écoles le 23 juin à 15h.

Théâtre du Réveil Roncherollais le 23 juin à 17h et 20h30 et le 24 juin à 17h.

Théâtre avec l'école le 28 juin à 18h.

Inauguration du panneau de l'école maternelle le 30 juin à 11h au lotissement des Siamoisiers.

Pot de départ à l'école de Madame CAPOUILLEZ et Monsieur BASIRE le 2 juillet à 17h 30.

La séance est levée à 23h 26

\*\*\*\*\*